



**délibération :  
D\_2022\_6\_3**

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Présents : 39

Votants : 48

**Objet : SMETOM-  
GEEODE-Comité  
syndical-  
Représentation de la  
commune de Sigy**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

**Titulaires** : Madame DELATTRE Nadine, Madame GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEMORE Christine, Madame MOREAU Patricia, Madame PODOROJNIY Anastasia, Madame RIOTTE Corinne, Madame SIVANNE Evelyne, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GODRON Charles, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur MASSET Julien, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur RAY Daniel

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur LUCQUIN Gilles, Monsieur LAGAN Thomas, Monsieur CHARLE Daniel, Monsieur PEZET Eric, Madame RIBAUT Marie-Pierre, Monsieur CHAINEAU Francis

**Pouvoirs** :

Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice  
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc  
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien  
Madame LEFEBVRE Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles  
Madame SOSINSKI Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Monsieur BOURLET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier  
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia  
Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice  
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

**Absent(s)** : Madame FLON Martine, Madame LETERRIER Carine, Madame RICHARD Gisèle, Madame SAMSON Véronique, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Excusé(s)** : Madame BANOS Stéphanie, Madame BENOIT Florence, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Madame LEFEBVRE Julie, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FORGET Michel, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur SOUCHAL Georges

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté préfectoral 2014/DRCL/BCCCL/106 portant, au 6 novembre 2014, modification des statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois et compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés ;  
Vu l'arrêté préfectoral 2015/DRCL/BCCCL/13 portant représentation-substitution de la Communauté de Communes Bassée Montois au Syndicat mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le traitement des ordures ménagères ;  
Vu la délibération n°D\_2020\_8\_4 en date du 16 novembre 2020 portant désignation des délégués de la Communauté de Communes au comité syndical du syndicat mixte SMETOM-GEEODE ;  
Vu l'organisation d'une élection partielle sur la commune de Sigy en juillet 2022 suite à démissions ;  
Vu la délibération du conseil municipal de Sigy en date du 29 juillet 2022 portant élection du maire et des adjoints au maire ;

Considérant que les statuts du Syndicat mixte SMETOM-GEODE stipulent notamment en son article 2 que la Communauté de communes Bassée Montois dispose d'un nombre de délégués égal à celui dont disposaient les Communes avant la substitution, soit 32 délégués titulaires et 32 délégués suppléants,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret
- désigne :

Commune de Sigy :

Titulaire Alain JOLY

Suppléant Christophe VERBRUGGE

**Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Président,  
Roger DENORMANDIE

Emis le 13/12/2022, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 16/12/2022

  
Le secrétaire de séance



